

# CONTRAT D'ADHESION



MALAKOFF HUMANIS  
348 rue du Puech Villa  
BP 7209  
34183 MONTPELLIER CEDEX 4  
Tél : 09 77 40 06 40

# CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DE LA RECUPERATION

Adhésion

Modification

Contrat d'assurance collectif du régime prévoyance :  
n° **CCN012000**

N° Entreprise : \_\_\_\_\_

Date d'effet retenue de l'adhésion : \_\_\_\_\_

Code distributeur : \_\_\_\_\_

Taux : \_\_\_\_\_

**CONTRAT D'ASSURANCE  
COLLECTIF OBLIGATOIRE  
GARANTIES PREVOYANCE DU REGIME  
CONVENTIONNEL**

**PERSONNEL NON CADRE \***

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Adresse du siège social : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Adresse de correspondance (si différente) : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_  
Date de création : \_\_\_\_\_ Forme juridique : \_\_\_\_\_  
Code NAF : \_\_\_\_\_ N° IDCC : \_\_\_\_\_ N° SIREN : \_\_\_\_\_  
Nature de l'activité : \_\_\_\_\_  
Effectif concerné à la date de l'adhésion : \_\_\_\_\_

## > ADHESION

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par \_\_\_\_\_  
agissant en qualité de \_\_\_\_\_ muni de tous les pouvoirs nécessaires <sup>(1)</sup>  
déclare adhérer à titre obligatoire au profit de ses salariés Non cadres \* au contrat collectif de prévoyance ci-dessus  
référéncé auprès de Malakoff Humanis Prévoyance et à l'OCIRP <sup>(3)</sup> en vue d'appliquer les dispositions du régime  
prévoyance prévu par l'Accord de Prévoyance de la Convention Collective Nationale des Industries et du Commerce  
de la Récupération du 10 octobre 2019.

\* On entend par personnel non cadre, le personnel ne relevant pas des articles 2.1 et 2.2 de l'accord du 17 novembre 2017  
relatif à la prévoyance des cadres.

**Attention ! Seule la souscription d'un contrat couvrant des garanties incapacité et/ou invalidité vous permet de  
bénéficier de la présomption de catégorie objective prévue par le Décret n° 2012-25 du 9 janvier 2012 relatif au caractère  
collectif et obligatoire des garanties de protection sociale complémentaire. Malakoff Humanis Prévoyance propose un  
contrat standard complémentaire au régime conventionnel à cet effet.**

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de  
l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. Afin d'enregistrer l'adhésion, l'entreprise doit  
joindre au présent document un Kbis de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association. Lorsque le  
signataire n'est pas le représentant légal mentionné sur le Kbis ou n'est pas le président de l'association, il doit fournir une copie de sa  
pièce d'identité (CNI, passeport, carte de séjour) en cours de validité ainsi que le pouvoir l'ayant dûment habilité à cet effet.

(2) L'OCIRP (Union d'Institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale – 17 rue de Marignan, 75008 PARIS) est l'organisme  
assureur des garanties rente éducation et rente handicap. Il en délègue la gestion à Malakoff Humanis Prévoyance.

TOURNEZ SVP ►

## > ENGAGEMENT

Le contrat d'adhésion est souscrit à effet du 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant l'envoi du contrat d'adhésion (cachet de la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après signature par Malakoff Humanis Prévoyance. En tout état de cause, l'adhésion ne sera effective qu'à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance.

La rémunération perçue par le personnel Malakoff Humanis Prévoyance au titre de la distribution du contrat a la nature d'un salaire.

L'entreprise certifie avoir été sollicitée par son conseiller pour déterminer ses besoins et exigences en matière de couverture santé et prévoyance et avoir bénéficié d'un conseil adapté à sa situation préalablement à la souscription du présent contrat d'adhésion.

Préalablement à la signature du contrat d'adhésion, l'entreprise reconnaît avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Produit Prévoyance, du présent contrat (le contrat d'adhésion où figurent en annexe les cotisations et les garanties, et les Conditions Générales « CG-CCN Récupération -PREV- janvier 2022 » et de la notice d'information « NI-CCN Récupération -PREV- janvier 2022 ». Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents, elle en accepte les termes.

L'entreprise a-t-elle à la date de signature du présent contrat d'adhésion, des bénéficiaires de rente éducation ou de rente handicap en cours de service (*cochez la case concernée*) ? :

**NON** : Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet de l'adhésion, l'entreprise s'engage à en informer immédiatement notre organisme

**OUI** : Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir le document intitulé « Déclaration de reprise de passif »

*\* Incapacité Temporaire de Travail, y compris en temps partiel pour raison thérapeutique, ou Invalidité*

L'entreprise  
Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (et cachet)

MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE  
Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le Directeur  
Signature (et cachet)

Les informations collectées sont toutes nécessaires à « Malakoff Humanis Prévoyance », ci-après désigné Malakoff Humanis, responsable du traitement, pour la passation, la gestion et à l'exécution du contrat d'assurance.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données et de décider du sort de celles-ci, post-mortem. Vous disposez également d'un droit de vous opposer au traitement à tout moment pour des raisons tenant à votre situation particulière, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données personnelles dans les limites fixées par la loi. Vous disposez enfin de la possibilité de vous opposer, à tout moment et sans frais, à la prospection commerciale, y compris lorsque celle-ci est réalisée de manière ciblée.

Ces droits peuvent être exercés directement sur notre site via nos formulaires, par email à [dpo@malakoffhumanis.com](mailto:dpo@malakoffhumanis.com) ou par courrier à Malakoff Humanis, Pôle Informatique et Libertés, 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 9. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site internet.

Vous disposez également du droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique gérée par la société Opposetel. Pour plus d'informations : [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).